

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la réunion régulière du conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 7 novembre 2011, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

Présences : MM. Jean-Guy Cyr
Donald Falardeau
Raymond Deslauriers
Lauréat Plante
Mme France Leblanc

Absence : M. Normand Parr (absence motivée)

Monsieur Denis Henry, maire, préside la réunion.

11-11-373 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à la majorité

QUE l'ordre du jour de la réunion régulière tenue le 7 novembre 2011 soit accepté en y ajoutant le point suivant :

- Demande d'appui - AGECCI

**11-11-374 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2011**

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
Et résolu à la majorité

QUE le procès-verbal de la réunion extraordinaire tenue le 24 octobre 2011 soit accepté, tel que proposé.

11-11-375 COMPTES À PAYER AU 31 OCTOBRE 2011

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
Et résolu à la majorité

QUE la liste des comptes à payer et des dépenses pour la période se terminant le 31 octobre 2011 au montant total de 576 280,92 \$ soit acceptée, tel que proposée.

Je, soussignée, Michelyne Leblanc, trésorière de la Ville de Carleton-sur-Mer, atteste en vertu du présent certificat, qu'il y a des crédits suffisants pour payer le montant des comptes inscrits sur la liste des comptes pour approbation au 31 octobre 2011.

Michelyne Leblanc, trésorière

**11-11-376 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – RÉUNION DU 11
OCTOBRE 2011**

Il est PROPOSÉ par : M. Lauréat Plante
Et résolu à la majorité

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme consignées au procès-verbal de la réunion qui s'est tenue le 11 octobre 2011.

11-11-377 AVIS DE MOTION –RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2012 ET L'IMPOSITION D'UN RÉGIME D'IMPÔT FONCIER À TAUX VARIÉS

Monsieur Raymond Deslauriers donne un avis de motion qu'il sera présenté à une réunion subséquente de ce conseil un règlement décrétant les prévisions budgétaires de l'exercice 2012 et l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux variés.

Ce règlement sera adopté le **19 décembre 2011** lors d'une réunion extraordinaire du conseil municipal qui aura lieu à **20 h à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.**

11-11-378 ADOPTION DÉFINITIVE - RÈGLEMENT 2011-204 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-155 SUR LE ZONAGE QUI MODIFIE LES EXIGENCES CONCERNANT LES PISCINES

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à la majorité

QUE le conseil municipal adopte définitivement le règlement 2011-204 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage qui modifie les exigences concernant les piscines.

11-11-379 PROJET DE RÈGLEMENT 2011-205 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-155 SUR LE ZONAGE PAR L'AJOUT DES USAGES « UNIFAMILIAL ISOLÉ ET JUMELÉ, BIFAMILIAL ISOLÉ ET TRIFAMILIAL ISOLÉ » DANS LA ZONE 241-HM

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à la majorité

QUE suite à la consultation publique tenue le 7 novembre 2011, le conseil municipal adopte le deuxième projet du règlement 2011-205 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage par l'ajout des usages « unifamilial isolé et jumelé, bifamilial isolé et trifamilial isolé » dans la zone 241-Hm.

11-11-380 PROJET DE RÈGLEMENT 2011-206 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-155 SUR LE ZONAGE PAR L'AJOUT DES USAGES « INDUSTRIES DU FILM ET DE L'ENREGISTREMENT SONORE» ET «SERVICES DE SYSTÈMES DE SÉCURITÉ» DANS LA ZONE 031-HA ET PAR L'AJOUT DE L'USAGE «SERVICES ADMINISTRATIFS PUBLICS» DANS LA ZONE 029-A

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à la majorité

QUE suite à la consultation publique tenue le 7 novembre 2011, le conseil municipal adopte le deuxième projet de règlement 2011-206 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage par l'ajout des usages « Industries du film et de l'enregistrement sonore» et «Services de systèmes de sécurité» dans la zone 031-Ha et par l'ajout de l'usage «Services administratifs publics» dans la zone 029-A.

11-11-381 ADOPTION DÉFINITIVE – RÈGLEMENT 2011-207 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE CARLETON-SUR-MER (AVEC DISPENSE DE LECTURE)

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à la majorité

QUE le conseil municipal adopte définitivement le règlement 2011-207 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Carleton-sur-Mer.

11-11-382 PROJET DE RÈGLEMENT 2011-208 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-155 SUR LE ZONAGE ET LE RÈGLEMENT 2009-156 SUR LE LOTISSEMENT CONCERNANT LES ZONES DE FORTES PENTES

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à la majorité

QUE suite à la consultation publique tenue le 7 novembre 2011, le conseil municipal adopte définitivement le règlement 2011-208 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage et le règlement 2009-156 sur le lotissement concernant les zones de fortes pentes.

11-11-383 AVENUE DU PHARE - ADJUDICATION

CONSIDÉRANT le résultat d'ouverture des soumissions pour les travaux à effectuer concernant la recharge de plage et l'aménagement de la berge dans l'avenue du Phare :

▪ Lafontaine Leclerc inc. (Lévis)	280 168,35 \$
▪ Sani-Sable L.G. Inc. (Maria)	298 125,77 \$
▪ Sablières et déneigement Lafontaine inc. (Saint-Anne-des-Monts)	306 204,20 \$
▪ Gestion A.J. (2003) inc. (Rimouski)	310 674,90 \$
▪ Les Entreprises P.E.C. inc. (Bonaventure)	311 015,25 \$
▪ Construction L.F.G. inc. (Saint-Omer)	317 281,13 \$
▪ Pavages Beau Bassin (New Richmond)	421 543,01 \$

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
Et résolu à la majorité

D'octroyer le contrat à la firme Lafontaine Leclerc inc. de Lévis.

11-11-384 ROUTES FERMÉES POUR L'HIVER – ROUTE DU BANC, AVENUE DU PHARE ET LA PROMENADE DES ACADIENS

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à la majorité

QUE la route du Banc, l'avenue du Phare et la promenade des Acadiens soient fermées vers la mi-novembre à la première neige.

11-11-385 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 11-10-352 CONCERNANT LE REMBOURSEMENT D'UNE SOMME DE 42 036 \$ POUR LES RÉNOVATIONS DU CENTRE LÉOPOLD-LECLERC

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à la majorité

QUE la résolution 11-10-352 soit modifiée de la façon suivante:

« 11-10-352 CENTRE LÉOPOLD-LECLERC (PROJET DE RÉNOVATION) – AUTORISATION D'UN REMBOURSEMENT DE 42 036 \$

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport verse à la Ville de Carleton-sur-Mer une subvention annuelle de 52 101 \$, pour les sept (7) prochaines années, représentant la subvention octroyée pour la rénovation du Centre Léopold-Leclerc;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse concernant le suivi de la convention d'aide financière signée par la Ville dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives, le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique réclame la subvention reçue d'Hydro-Québec au montant de 42 215 \$;

*Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à la majorité*

D'acquitter la demande de remboursement immédiatement et d'imputer cette dépense au surplus accumulé de l'ancienne ville de Carleton du même montant (42 036 \$). »

11-11-386 FERMETURE DU SITE DE TRANSBORDEMENT DE LA RUE FREDDY-ALLARD LE 16 NOVEMBRE POUR LA SAISON

De l'information est donné sur ce point à l'effet que la fermeture du site de transbordement de la rue Freddy-Allard se fera après le 16 novembre 2011 pour la saison hivernale.

11-11-387 GESTION THALASSO INC. (LOT 3 547 353)

11-11-387.1 MANDAT DE NÉGOCIATION POUR ÉCHANGE DE TERRAIN

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à la majorité

De mandater la direction générale concernant la négociation d'un échange de terrain appartenant à Gestion Thalasso inc.. pour le lot 3 547 353 du cadastre du Québec situé dans la rue du Quai à Carleton sous réserve d'en venir à une entente entre la Ville de Carleton-sur-Mer et monsieur Jules Corriveau, propriétaire, pour les frais de notaire et d'arpentage.

11-11-387.2 MANDAT À L'ARPEUTEUR-GÉOMÈTRE

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à la majorité

De mandater monsieur Pierre Bourget, arpenteur géomètre, afin de procéder aux services professionnels requis concernant l'échange de terrain, entre Gestion Thalasso inc., et la Ville de Carleton-sur-Mer pour le lot 3 547 353 du cadastre du Québec, situé dans la rue du Quai à Carleton.

11-11-387.3 MANDAT À UN NOTAIRE ET AUTORISATION DE SIGNATURES

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à la majorité

De mandater, Me Nancy Roy, notaire, afin de rédiger l'acte d'échange entre Gestion Thalasso inc., et la Ville de Carleton-sur-Mer pour le lot 3 547 353 du cadastre du Québec, situé dans la rue du Quai à Carleton.

D'autoriser la direction générale et le maire, monsieur Denis Henry, pour la signature des documents à cet effet.

11-11-388 CROIX ROUGE CANADIENNE - RENOUELEMENT POUR 3 ANS DU PROTOCOLE D'ENTENTE ET CONTRIBUTION ANNUELLE 2011

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge Canadienne a fait parvenir le renouvellement de son protocole d'entente 2011 – 2012 – 2013 avec la Ville de Carleton-sur-Mer pour le service aux sinistrés ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution annuelle faisant partie du protocole d'entente se chiffre à :

Année 2011 : 0,14 \$ per capita

Année 2012 : 0,15 \$ per capita

Année 2013 : 0,15 \$ per capita

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à la majorité

D'autoriser la direction générale et le maire, monsieur Denis Henry, pour la signature du protocole d'entente 2011 – 2012 – 2013 concernant le service aux sinistrés avec la Croix-Rouge Canadienne.

De faire parvenir un chèque au montant de 563,36 \$ à l'ordre de la Croix-Rouge Canadienne représentant 4 024 habitants X 0,14 \$ pour l'année 2011.

11-11-389 ACCÈSLOGIS – DEMANDE D'APPUI POUR LE RENOUELEMENT À LONG TERME DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC

ATTENDU QUE partout au Québec des ménages locataires soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans-abri ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logements à prix abordable;

ATTENDU QUE des ménages de la Ville de Carleton-sur-Mer ont des besoins de logements abordables;

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins;

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu;

ATTENDU QUE les budgets du programme AccèsLogis Québec sont pratiquement épuisés et ne pourront répondre à tous les projets en développement dans notre région et au Québec;

Il est PROPOSÉ par : M. Lauréat Plante
Et résolu à la majorité

De demander au gouvernement du Québec de maintenir un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins, fonctionnel et applicable sur l'ensemble du territoire québécois.

De demander au gouvernement du Québec de maintenir un programme qui permet de réaliser des logements dans les différents contextes territoriaux du Québec et qui est équitable quant à la participation requise par les milieux.

De demander au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec à long terme et d'allouer dans son prochain budget les sommes nécessaires pour réaliser 3 000 logements par année pendant un minimum de 5 ans.

11-11-390 DEMANDE D'APPUI – AGECCI

CONSIDÉRANT l'annonce du gouvernement de hausser à nouveau les frais de scolarité de 75 % à partir de 2012, après une hausse de 30 % entre 2007 et 2012;

CONSIDÉRANT QUE 100 % de nos étudiants doivent aller à l'extérieur de la région afin d'obtenir un diplôme universitaire de manière traditionnelle;

CONSIDÉRANT QU' une nouvelle hausse des frais de scolarité en 2012 ajoutera des dépenses supplémentaires importantes au nombre important de dépenses de l'étudiant qui quitte sa région;

CONSIDÉRANT QU' une nouvelle hausse des frais de scolarité aurait des impacts particulièrement importants pour les universités en région, qui vivent des réalités économiques particulières et comptent une forte proportion d'étudiants de première génération;

CONSIDÉRANT QU' une nouvelle hausse des frais de scolarité en 2012 nuirait à l'accessibilité aux études et augmenterait l'endettement étudiant;

CONSIDÉRANT les impacts importants d'une hausse de frais de scolarité pour les étudiants et pour les familles québécoises, et plus particulièrement pour les ménages de la classe moyenne qui n'ont pas accès aux prêts et bourses;

CONSIDÉRANT les dérives occasionnées, entre autres, par le manque de collaboration des composantes du réseau universitaire et l'absence de coordination du système universitaire québécois;

CONSIDÉRANT QU' il existe de nombreuses façons de financer les universités qui n'impliquent pas une augmentation du fardeau financier des étudiants;

POUR CE MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à la majorité

D'appuyer l'association Générale des Étudiants du Cégep de la Gaspésie et des Îles, campus de Gaspé (AGECGI) dans leurs démarches à l'effet de demander à l'Assemblée nationale de maintenir l'accessibilité financière aux études universitaires en renonçant à une nouvelle hausse des frais de scolarité en 2012 et en adoptant une loi-cadre sur les universités.

11-11-391 PAROLE À L'ASSEMBLÉE

Quatorze personnes ont assisté à la réunion régulière et trois demandes ont été formulées :

- M. Giovanni Sorsi concernant sa demande de dérogation mineure;
- Mme Reine Dégarie concernant les exigences du PIIA;
- M. Jean-Guy Leblanc concernant le suivi des constructions en montagne.

11-11-392 LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h 46, monsieur Lauréat Plante propose de lever l'assemblée.

Accepté.